

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement

Dossier suivi par :
Martine FLAMAND

■: 04.68.51.68.62

=: martine.flamand@pyreneesorientales.gouv.fr

Perpignan, le 16 octobre 2018

ARRETE N° PREF/DCL/BCLUE/2018289-0001 portant désignation des membres du bureau de la commission de suivi de l'unite de traitement et de valorisation énergétique de Calce

> Le Préfet des Pyrénées-Orientales Chevalier de la légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-2, L 125-2-1 et R 125-5, R 125-8 à R 125-8-5.

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;

VU le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de sites;

VU l'arrêté n° 2018220-0001 du 8 août 2018 portant renouvellement de la commission de suivi de l'unité de traitement des déchets ménagers et assimilés avec valorisation énergétique, située sur la commune de Calce ;

VU la réunion de la commission de suivi du 9 octobre 2018 de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Calce au cours de laquelle chaque collège a désigné son représentant ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

<u>Adresse Postale</u>: Hôtel de la Préfecture – 24 quai Sadi-Carnot – 66951 PERPIGNAN CEDEX

<u>Téléphone</u> : 04. 68. 51. 66, 66

⇒ INTERNET : http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

⇒ COURRIEL ; pref-contact@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Les membres du bureau de la commission de suivi de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Calce sont désignés comme ci-dessous :

Collège de l'Etat et des Administrations :

Monsieur le Préfet ou son représentant, Président de la commission et Président du bureau

Collège des élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés :

Monsieur Bruno VALIENTE, maire de CALCE

Collège des riverains et associations de protection de l'environnement

Monsieur Gérard BRET, président de Coordination Environnement Traitement des déchets des Pyrénées-Orientales

Collège de l'exploitant

Monsieur Daniel CONNAN, directeur de l'UTVE de Calce

Collège des salariés

M. Florent BLANC, chef de quart et secrétaire du CHSCT

ARTICLE 2:

Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Messieurs les membres de la commission de suivi de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Calce sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé aux membres de la commission de suivi du site.

Pour le préfet et par délégation Le secrétaire général

Ludovic PACAUD